

Appendice A

INSTITUT D'ÉTUDES ARCTIQUES DE L'AMÉRIQUE DU NORD

Mémoire au Comité Spécial du Sénat
sur la politique scientifique

Histoire, organisation et activités
de l'Institut d'études arctiques de l'Amérique du Nord

Origine

1. . . L'Institut fut fondé en 1944 et incorporé en 1945 par une loi du Parlement du Canada. C'est un organisme canadien au sens plein du terme; il est privé et sans but lucratif et, par conséquent, est considéré comme faisant partie de la catégorie des institutions "de charité" en ce qui concerne les impôts. Les fondateurs étaient au nombre de trente-huit en tout, dix-huit d'entre eux étant Canadiens, dix-huit Américains, un Britannique et un Danois. Parmi les Canadiens, nous trouvons des noms aussi connus que celui de J. Robert Beattie, alors sous-gouverneur de la Banque du Canada, de M. Charles Camsell, alors sous-ministre adjoint, ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources, et membre de la Commission des T.N.-O. de Philip A. Choster, alors directeur général de la Compagnie de la Baie d'Hudson, de M. Raymond Gushue, alors président, Comité des produits de la pêche, Conseil international du secours alimentaire, d'Arnold D.P. Heeney, alors greffier du Conseil privé, de M. Hugh L. Keenleyside, alors sous-secrétaire d'État adjoint pour les Affaires extérieures, et de M. C.J. Mackenzie, alors président, Conseil national de recherches. Il est intéressant de constater qu'avec d'aussi éminents fonctionnaires du Gouvernement, les fondateurs ont toujours envisagé une institution privée qui aurait des rapports aussi étroits que possible avec d'autres organisations semblables en Amérique du Nord et à l'étranger, qu'elles soient privées ou gouvernementales, et qui serait pourtant indépendante.

Contrôle et direction

2. . . L'Institut fut aussi incorporé dans l'État de New York, en 1945; le document officiel qui en témoigne était en tous points semblable à la loi canadienne à l'exception des détails d'ordre juridique. La Corporation des É.-U. fut installée à Washington, D.C., en 1967. Il y a une Commission, un groupe de fonctionnaires comprenant un administrateur de la Commission, un ensemble de comités pour la politique à suivre et le contrôle. La Commission tient deux réunions annuelles, comme l'organisme canadien, puis se dissout et, par l'intermédiaire d'une simple motion, décrète que les délibérations de l'organisme canadien sont applicables à l'organisme américain. Dans